

# TABLEAU CRITÈRES LICENCE CLUB CAMPAGNE 2023/2024



# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
<b>1</b>	<b>Valorisation du produit</b>	<b>3 420</b>			
<b>11</b>	<b>Médias</b>	<b>2 070</b>			
<b>1100</b>	Niveau de classement de l'éclairage	<b>400</b>	Éclairage non classé en E2 au minimum = <b>0 pt</b> Classement E2 = <b>100 pts</b> Classement E2 avec Eh moyen > 1 500 Lux = <b>250 pts</b> Classement E1 = <b>400 pts</b>	Classement éclairage + Lux	
<b>1101</b>	Taux de remplissage Face caméra	<b>200</b>	Taux de Remplissage Face Caméra < 50% sur 1 match = <b>0 pt</b> Taux de Remplissage Face Caméra entre 50 et 75% sur 1 match = <b>1 pt</b> Taux de Remplissage Face Caméra ≥ 75% sur 1 match = <b>3 pts</b> <b>Chaque club disposera d'une moyenne de points correspondante aux points obtenus sur les matchs comptabilisés à domicile pour la saison N-1 :</b> Moyenne de points sur la saison N-1 < 37 points = <b>0 pt</b> Moyenne de points sur la saison N-1 ≥ 37 points = <b>100 pts</b> Moyenne de points sur la saison N-1 ≥ 45 points = <b>200 pts</b> <b>Les accédants de la Ligue 2 à la Ligue 1 disposeront, au moment de la date butoir de la Licence Club,</b> <b>d'une moyenne de points correspondante aux points obtenus sur les matchs comptabilisés à domicile depuis le début de la saison N :</b> Moyenne de points sur la saison N < 30 points = <b>0 pt</b> Moyenne de points sur la saison N ≥ 30 points = <b>100 pts</b> Moyenne de points sur la saison N ≥ 40 points = <b>200 pts</b>	nombre	
<b>1102</b>	Nombre de places équipées dans la zone de travail dédiée aux médias	<b>70</b>	Si X < 5 = <b>0 pt</b> Si 5 ≤ X < 10 = <b>15 pts</b> Si 10 ≤ X < 25 = <b>30 pts</b> Si 25 ≤ X < 40 = <b>50 pts</b> Si X ≥ 40 = <b>70 pts</b>	nombre	
<b>1103</b>	Existence d'une plateforme caméra principale située au centre de la tribune principale, dans le prolongement de la ligne médiane, et superficie	<b>470</b>	Plateforme non située comme indiqué de moins de 8m <sup>2</sup> = <b>0 pt</b> Plateforme non située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min pour des raisons autres que l'orientation du soleil = <b>30 pts</b> Plateforme située comme indiqué de moins de 8m <sup>2</sup> = <b>60 pts</b> Plateforme non située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min pour des raisons d'orientation du soleil = <b>100 pts</b> Plateforme située comme indiqué de 8m <sup>2</sup> min = <b>150 pts</b> + Respect des conditions du GDP Licence Club = <b>320 pts</b>	m2	
				OUI	NON
<b>1104</b>	Position caméra «base»	<b>200</b>	Pas de dispositif répondant aux exigences du GDP Licence = <b>0 pt</b> Caméra base positionnée comme en 2022/2023 = <b>25 pts</b> Zone technique alignée sur la caméra base (à 2,5m de la ligne de touche) = <b>200 pts</b>		
<b>1105</b>	Nombre total de places assises couvertes utilisées par les médias (presse écrite, radio ou internet et positions commentateurs TV) situées dans la tribune principale latérale avec prise électrique	<b>100</b>	Si X < 10 = <b>0 pt</b> Si 10 ≤ X < 20 = <b>25 pts</b> Si 20 ≤ X < 40 = <b>50 pts</b> Si 40 ≤ X < 60 = <b>75 pts</b> Si X ≥ 60 = <b>100 pts</b>	nombre	

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1106	Nombre de positions réservées aux commentateurs TV	100	Moins d'une position de 3 places = <b>0 pt</b> 1 position de 3 places = <b>25 pts</b> 2 positions de 3 places = <b>50 pts</b> Plus de 2 positions de 3 places = <b>100 pts</b>	nombre de position(s) et de place(s)	
1107	Existence d'une zone flash interview	130	Respect des critères techniques du GDP Licence Club = <b>130 pts</b>	OUI	NON
1108	Existence d'une aire régie clairement identifiée au sol située sur un terrain stable et plat, avec un champ dégagé vers le sud, du même côté ou à l'angle de la tribune de la plateforme caméra principale d'une certaine superficie	100	Si $X < 500 \text{ m}^2$ = <b>0 pt</b> Si $500 \leq X < 1\,200 \text{ m}^2$ = <b>40 pts</b> Si $X \geq 1\,200 \text{ m}^2$ = <b>100 pts</b>	m <sup>2</sup>	
1109	Existence d'une puissance énergétique disponible min (en Kva)	75	Puissance inconnue ou < à 150 KVA = <b>0 pt</b> Puissance comprise entre 150 et 300 KVA et présence d'un bornier = <b>10 pts</b> Puissance comprise entre 150 et 300 KVA et distribution avec 2x63A et 3x32A tri = <b>20 pts</b> Puissance comprise entre 150 et 300 KVA et distribution avec 1x125A et 4x63A et 4x32A tri = <b>40 pts</b> Puissance supérieure ou égale à 300 KVA et présence d'un bornier = <b>40 pts</b> Puissance supérieure ou égale à 300 KVA et distribution avec 2x63A et 3x32A tri = <b>50 pts</b> Puissance supérieure ou égale à 300 KVA et distribution avec 1x125A et 4x63A et 4x32A tri = <b>75 pts</b>	KVA	
1110	Existence d'une alimentation de secours	75	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>75 pts</b>	OUI	NON
1111	Salle de conférence de presse	150	1111 - <b>Existence d'une salle (ou partie de la zone de travail médias) équipée de plateforme caméra, estrade, lumières, table, boîte de branchement centralisée, sonorisation, chaises et disposant d'un habillage charté L1</b> Non ou si la salle existe mais qu'elle n'est pas équipée (sonorisation, estrade, plateforme...) = <b>0 pt</b> Oui, séparée temporairement en 2022/2023 et toujours temporairement en 2023/2024 = <b>0 pt</b> Oui, non-séparée = <b>60 pts</b> Oui, séparée temporairement pour la première fois en 2023/2024 = <b>100 pts</b> Oui, séparée = <b>100 pts</b>		
1112			1112 - <b>Superficie de la salle de conférence de presse</b> Si $X < 30 \text{ m}^2$ et/ou si salle non équipée au sens du critère 1111 = <b>0 pt</b> Si $30 \text{ m}^2 \leq X < 45 \text{ m}^2$ = <b>20 pts</b> Si $45 \text{ m}^2 \leq X < 75 \text{ m}^2$ = <b>30 pts</b> Si $75 \text{ m}^2 \leq X < 100 \text{ m}^2$ = <b>40 pts</b> Si $X \geq 100 \text{ m}^2$ = <b>50 pts</b>	m <sup>2</sup>	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
12	<b>Pelouses</b>	<b>1 350</b>			
1200	Mesure de la dureté de la surface de jeu	100	Absence d'un appareil = <b>0 pt</b> Relevés mensuels = <b>50 pts</b> Relevés avant chaque rencontre = <b>100 pts</b>	OUI	NON
1201	Système de monitoring des paramètres climatiques et du sol et adhésion au dispositif dépidémio-surveillance	200	1201.0 - <b>Présence d'un système de monitoring des paramètres climatiques et du sol</b> Absence d'un système = <b>0 pt</b> Présence d'un système de mesure manuelle = <b>50 pts</b> Présence d'un système de mesure automatique = <b>150 pts</b>	OUI	NON
			1201.1 - <b>Adhésion au réseau d'épidémio-surveillance</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1202	Présence d'un dispositif d'atténuation du transfert d'effluents vers le milieu naturel	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1203	Sol constitué d'un substrat élaboré ou renforcé	150	Substrat terre/sable = <b>0 pt</b> Substrat élaboré = <b>75 pts</b> Substrat élaboré renforcé = <b>150 pts</b>	OUI	NON
1204	Présence d'un système de régulation thermique fonctionnel comprenant une gestion raisonnée	250	Absence de dispositif ou neutralisation = <b>0 pt</b> Système mis en place et fonctionnel + limitation au mode hors gel lors des journées rouges EcoWatt = <b>100 pts</b> Système mis en place et fonctionnel + fourniture des relevés de températures + limitation au mode hors gel lors des journées rouges EcoWatt + justifier de la mise en place d'un dispositif de comptage énergétique = <b>250 pts</b>	OUI	NON
1205	Présence d'une bâche de protection climatique	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1206	Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné	100	Absence de programme de fertilisation annuel raisonné = <b>0 pt</b> Existence d'un programme de fertilisation annuel raisonné + analyse datant de moins de 3 ans et afférent au substrat en place = <b>100 pts</b>	OUI	NON
1207	Traçabilité des intrants (relevé annuel des produits ajoutés)	50	Absence de traçabilité des intrants = <b>0 pt</b> Existence d'un programme de traçabilité des intrants = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1208	Présence d'un dispositif d'économie de l'eau	50	Absence de dispositif = <b>0 pt</b> Existence de dispositif = <b>50 pts</b>	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
1209	Gestion des opérations d'entretien et travaux d'intersaison	150	1209 - <b>Traçabilité des opérations d'entretien (relevé annuel)</b> Absence de suivi des opérations d'entretien = <b>0 pt</b> Existence d'un programme de suivi des opérations d'entretien = <b>50 pts</b>	OUI	NON
1210			1210 - <b>Travaux intersaison</b> Absence de travaux (avec ou sans planning) = <b>0 pt</b> Travaux mineurs = <b>40 pts</b> Renouvellement intégral du couvert végétal = <b>100 pts</b>	OUI	NON
1211	Existence d'un dispositif de luminothérapie ou d'éclairage photosynthétique de compensation comprenant une gestion raisonnée	200	Absence de dispositif ou neutralisation = <b>0 pt</b> Système mis en place + neutralisation lors des journées rouges EcoWatt = <b>80 pts</b> Etude ensoleillement préalable + mise en place du système + neutralisation lors des journées rouges EcoWatt = <b>140 pts</b> Etude ensoleillement préalable + mise en place du système + neutralisation lors des journées rouges EcoWatt + traçabilité/bilan avec gestion monitorée = <b>200 pts</b>	OUI	NON
<b>2</b>	<b>Clubs</b>	<b>2 450</b>			
<b>21</b>	<b>Centre d'entraînement</b>	<b>650</b>			
2100	Existence d'un centre d'entraînement	100	Toute autre situation = <b>0 pt</b> Existence d'un centre d'entraînement utilisant les locaux du stade dans lequel il évolue en compétition, mais pas le terrain de ce dernier = <b>50 pts</b> Existence d'un centre d'entraînement n'utilisant pas les locaux et le terrain du stade dans lequel il évolue en compétition = <b>100 pts</b>	OUI	NON
2101	Locaux du centre d'entraînement	200	Absence de vestiaires avec douches pour les joueurs et le staff = <b>0 pt</b> Présence de vestiaires avec douches pour les joueurs et le staff = <b>20 pts</b> + Présence de locaux médicaux = <b>+ 30 pts</b> + Présence d'une salle de musculation = <b>+ 30 pts</b> + Présence d'une salle vidéo = <b>+ 20 pts</b> + Présence d'un bureau pour les entraîneurs = <b>+ 20 pts</b> + Présence d'une salle de restauration équipée dédiée = <b>+ 30 pts</b> + Présence d'un espace balnéaire (balnéothérapie/piscine/jacuzzi) = <b>+ 30 pts</b> + Présence d'une salle de vie/repos = <b>+ 20 pts</b>	OUI	NON
2102	Existence d'un espace permettant la tenue d'une conférence de presse	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2103	Accueil des spectateurs	50	Aucune session ouverte au public = <b>0 pt</b> 1 à 3 sessions ouvertes au public = <b>20 pts</b> Plus de 3 sessions ouvertes au public = <b>40 pts</b> + Mise en place de séance de dédicaces et/ou selfies et/ou remise de goodies pour chacune des sessions = <b>+ 10 pts</b>	nombre de sessions(s) + opérations	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
2104	Terrains du centre d'entraînement	200	Existence de moins de 2 terrains pelouse naturelle = 0 pt Existence d'au moins 2 terrains pelouse naturelle = 50 pts Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat élaboré = 80 pts Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé = 140 pts Existence d'au moins 2 terrains en pelouse naturelle dont au moins un en substrat renforcé avec régulation thermique intégrée ou deux en substrat renforcé = 200 pts	OUI	NON
2105	Dispositif de captation vidéo	50	Absence de dispositif de captation vidéo = 0 pt Présence de dispositif de captation vidéo = 50 pts	OUI	NON
22	<b>Structure salariée</b>	800			
a)	<b>Compétences administratives</b>	700			
2200	Existence d'un Référent Supporters	50	Mission secondaire donc pas unique (-50% du temps de travail) ou absence de compétence = 0 pt Mission principale mais pas unique (+ 50% du temps de travail) = 25 pts Mission unique à temps plein (100% du temps de travail) = 50 pts	Type de mission et pourcentage	
2201	Existence d'une compétence financière	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2202	Existence d'une compétence administrative et juridique (contrat joueurs et règlements)	50	Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2203	Existence d'une compétence sécurité	50	2203.0 - Existence d'une compétence sécurité qualifiée Temps partiel, externalisation, absence compétence = 0 pt Présence compétence qualifiée à temps plein = 35 pts	OUI / NON qualification	
			2203.1 - Existe-t-il une délégation de pouvoir écrite entre la Direction et le DSGS ? Non = 0 pt Oui = 15 pts	OUI	NON
2204	Existence d'une compétence organisation	50	Absence compétence, externalisation = 0 pt Présence compétence à temps plein ou à temps partiel = 50 pts	OUI	NON
2205	Existence d'une compétence communication + presse	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel, externalisation = 20 pts Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2206	Existence d'une compétence marketing + commerciale	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel, externalisation = 20 pts Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON
2207	Existence d'une compétence billetterie	50	Absence compétence = 0 pt Temps partiel, externalisation = 20 pts Présence compétence à temps plein = 50 pts	OUI	NON

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
2208	Existence d'une compétence ressources humaines	50	Absence compétence, temps partiel = <b>0 pt</b> Prestataire extérieur payé par le club = <b>20 pts</b> Salarié temps plein club = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2209	Existence d'une compétence entretien pelouse	50	Absence compétence, temps partiel = <b>0 pt</b> Salarié temps plein club ou prestataire privé extérieur payé par le club = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2210	Existence compétences digitales	50	Existence d'une compétence data/CRM à temps plein = <b>20 pts</b> Existence d'une compétence chef de projet digital ou responsable marketing digital à temps plein = <b>20 pts</b> Existence d'une compétence data ou CRM et d'une compétence chef de projet digital ou responsable marketing digital à temps plein (2 personnes différentes) = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2211	Existence d'un référent RSE	50	< 30% temps de travail = <b>0 pt</b> Entre 30% et 49% temps de travail = <b>20 pts</b> Entre 50% et 75% temps de travail = <b>40 pts</b> Supérieur à 75% temps de travail = <b>50 pts</b>	pourcentage	
2212	Taux de présence aux séminaires ou réunions organisés par la LFP au cours de la saison 2022/2023	100	% en fonction d'un ratio de présence impacté par la présence en réunion de la personne désignée par le club pour exercer la compétence associée (cf Guide Méthodologique)	pourcentage	
<b>b)</b>	<b>Compétences médicales</b>	<b>100</b>			
2220	Médecins	50	Absence compétence, temps partiel, externalisation = <b>0 pt</b> Présence compétence à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
2221	Kinésithérapeutes	50	Absence compétence salariée et externalisation = <b>0 pt</b> Temps partiel ou ressources < à 2 ressources temps pleins = <b>25 pts</b> Présence compétence de 2 ressources à temps plein = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>23</b>	<b>Centre de formation</b>	<b>700</b>			
2300	Catégorie du centre de formation : Critères de moyens (catégorie prestige, 1 ou 2)	400	Aucune proposition de classification pour la saison 2023/2024 ni accord sur projet DTN = <b>0 pt</b> Accord sur projet DTN = <b>200 pts</b> Catégorie 2 = <b>250 pts</b> Catégorie 1 = <b>350 pts</b> Catégorie prestige = <b>400 pts</b>	catégorie	
2301	Efficacité du centre de formation : Critères d'efficacité	300	Moins de 0,5 étoiles = <b>90 pts</b> 0,5 <= X <= 1 étoile = <b>120 pts</b> 1,1 <= X <= 2,5 étoiles = <b>180 pts</b> 2,6 <= X <= 3 étoiles = <b>210 pts</b> 3,1 <= X <= 3,9 étoiles = <b>270 pts</b> 4 étoiles et + = <b>300 pts</b>	nombre d'étoiles	

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
24	Bonne gestion UEFA	300			
2400	Arriérés de paiement	300	2400 - Absence d'arriérés de paiement envers les clubs de football Présence d'arriérés de paiement envers des clubs non justifiés = 0 pt Absence d'arriérés de paiement envers des clubs ou présence d'arriérés de paiement envers des clubs justifiés ou réglés = 150 pts		
2401			2401 - Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et sociales Présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales non justifiés = 0 pt Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et/ou sociales ou présence d'arriérés de paiement envers le personnel et/ou les administrations fiscales et sociales justifiés ou réglés = 150 pts		
3	Expérience spectateurs	3 130			
31	Marketing	1 400			
a)	Identité visuelle	610			
31100	Existence de sièges type fauteuil et rembourrés avec habillage charté L1	50	Absence de sièges type fauteuil et rembourrés et/ou nombre de places < 15 personnes = 0 pt Existence de sièges type fauteuil et rembourrés + habillage charté L1 = 50 pts	OUI	NON
31101	Largeur et habillage de la zone d'attente des joueurs charté L1	60	X < 3 m = 0 pt 3 m ≤ X < 4 m + habillage charté L1 = 30 pts X ≥ 4 m + habillage charté L1 = 60 pts	mètres	
31102	Existence d'un branding uniformisé dans l'arène	100	Pas de branding uniformisé = 0 pt Intégralité des sièges du stade aux couleurs du club = 40 pts Panneaux partenaires aux couleurs du club = 60 pts Intégralité des sièges du stade aux couleurs du club et panneaux partenaires aux couleurs du club = 100 pts	OUI	NON
31103	Connectivité	200	31103 - Connectivité des espaces VIP Aucun salon connecté = 0 pt 1 salon connecté = 50 pts 2 salons connectés = 100 pts	nombre salon(s) connecté(s)	
31104			31104 - Connectivité des espaces grand public Aucun espace connecté = 0 pt 1 espace connecté = 50 pts 2 espaces connectés = 100 pts	nombre espace(s) connecté(s)	
31105	Existence d'une zone mixte avec habillage charté L1	100	Absence de zone mixte ou existence d'une zone non chartée = 0 pt Zone mixte chartée L1 = 100 pts	OUI	NON
31106	Existence d'une application mobile	100	Pas d'application mobile ou application mobile sans les 3 fonctionnalités de base a minima = 0 pt Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base renvoyant sur d'autres sites ou applications = 25 pts Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi = 75 pts Existence d'une application avec les 3 fonctionnalités de base sur une même application sans renvoi + 1 fonctionnalité [catering ou vidéo] = 85 pts Existence d'une application avec toutes les fonctionnalités sans renvoi = 100 pts	OUI	NON



ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
<b>b)</b>	<b>Écrans géants et dispositifs LED</b>	<b>250</b>			
<b>31200</b>	Existence d'écrans géants vidéo et utilisation de contenus mis à disposition par la LFP	<b>100</b>	Aucun écran = <b>0 pt</b>  1 <sup>er</sup> écran charté en exploitation Moins de 20m <sup>2</sup> = <b>0 pt</b> Entre 20m <sup>2</sup> et 30m <sup>2</sup> = <b>25 pts</b> 30 m <sup>2</sup> ou plus = <b>50 pts</b>  2 <sup>e</sup> écran charté en exploitation Moins de 20m <sup>2</sup> = <b>0 pt</b> Entre 20m <sup>2</sup> et 30m <sup>2</sup> = <b>25 pts</b> 30 m <sup>2</sup> ou plus = <b>50 pts</b>	nombre écrans(s) charté(s) et mètres carrés	
<b>31201</b>	Existence d'une alimentation de secours pour les écrans géants	<b>50</b>	Non = <b>0 pt</b> Pour seulement une partie des écrans géants = <b>25 pts</b> Pour tous les écrans géants = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>31202</b>	Existence d'un dispositif LED	<b>100</b>	Pas de dispositif LED ou autre que niveau 1 ou 2 = <b>0 pt</b> Dispositif LED de niveau 2 = <b>60 pts</b> Dispositif LED de niveau 1 = <b>100 pts</b>	OUI / NON niveau dispositif LED	
<b>c)</b>	<b>Accueil - Accessibilité</b>	<b>440</b>			
<b>31300</b>	Label restauration grand public	<b>180</b>	Pas de Label = <b>0 pt</b> Label Bronze = <b>100 pts</b> Label Argent = <b>150 pts</b> Label Or = <b>180 pts</b>	niveau du label	
<b>31301</b>	Ratio de places de parking grand public (en fonction de la capacité du stade)	<b>60</b>	Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) inférieur à 5 % = <b>0 pt</b> Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) compris entre 5 % et 10 % = <b>30 pts</b> Ratio (places de parking/capacité préfectorale du stade) supérieur ou égal à 10 % = <b>60 pts</b>	pourcentage	
<b>31302</b>	Existence d'un dispositif de covoiturage	<b>50</b>	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>31303</b>	Existence d'une offre couplée billets de stade / transports en commun / mobilité douce	<b>50</b>	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	pourcentage	
<b>31304</b>	Existence pour tout personnel d'accueil / sécurité présent en jour de match et accrédité de « signatures d'accueil »	<b>50</b>	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
<b>31305</b>	Existence d'un parking à vélo sécurisé	<b>50</b>	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
d)	Stratégie digitale	100			
31400	Contenu digital & diversification	100	31400 - <b>Existence de site internet ou de comptes réseaux sociaux en langue étrangère</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Disposer d'une version de site internet disponible dans une langue étrangère ou d'un compte actif en langue étrangère sur les réseaux sociaux = <b>15 pts</b>	OUI	NON
31401			31401 - <b>Promotion des dispositifs et des campagnes digitales de la LFP auprès de la base de fans club</b> Pas de partage = <b>0 pt</b> Partage d'au moins 4 opérations digitales de promotion de la filiale de la LFP (11 type des fans, Mont Petit Gazon, Mont Petit Prono ou toute autre opération digitale d'autopromotion de la Ligue 1 Uber Eats définie en cours de saison) sur le compte Twitter du club et par email auprès de la base de fans du club = <b>40 pts</b>	nombre de partage(s)	
31402			31402 - <b>Contribuer au catalogue d'outils digitaux de la LFP</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Contribuer au catalogue d'outils digitaux de la LFP en listant les différents fournisseurs utilisés en interne = <b>30 pts</b>	OUI	NON
31403			31403 - <b>Existence d'une équipe d'e-sport (internalisée ou créée via un partenariat avec une structure existante)</b> Toute autre situation = <b>0 pt</b> Disposer d'une équipe d'e-sport (internalisée ou créée via un partenariat avec une structure existante) = <b>15 pts</b>	OUI	NON
32	Infrastructures	1 730			
a)	Tribunes	480			
32100	Surface du vestiaire visiteur	50	X < 40 m <sup>2</sup> = <b>0 pt</b> 40 m <sup>2</sup> ≤ X < 70 m <sup>2</sup> = <b>15 pts</b> 70 m <sup>2</sup> ≤ X < 100 m <sup>2</sup> = <b>35 pts</b> X ≥ 100 m <sup>2</sup> = <b>50 pts</b>		m <sup>2</sup>
32101	Existence de tribunes	50	2 tribunes ou moins = <b>0 pt</b> 3 tribunes = <b>25 pts</b> 4 tribunes = <b>50 pts</b>		nombre
32102	Absence de tribunes tubulaires	50	2, 3 ou 4 tribunes tubulaires = <b>0 pt</b> 1 tribune tubulaire = <b>25 pts</b> 0 tribune tubulaire = <b>50 pts</b>		nombre

ANNEXE 1 RÈGLEMENT LICENCE CLUB Critères de la Licence Club LFP 2023/2024		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
32103	Sanitaires	180	32103 - <b>Ratio de sanitaires (en fonction de la capacité du stade)</b> Moins de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = <b>0 pt</b> Minimum de 10 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 8 WC/1 000 femmes = <b>40 pts</b> Minimum de 12 WC ou urinoirs/1 000 hommes et 10 WC/1 000 femmes = <b>80 pts</b>	nombres	
32104			32104 - <b>Présence de papier toilette et savons dans les sanitaires grand public</b> Absence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = <b>0 pt</b> Présence de papier et de savon dans tous les sanitaires contrôlés = <b>50 pts</b>	OUI	NON
32105			32105 - <b>Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match</b> Autres cas = <b>0 pt</b> Existence d'un contrat de prestation nettoyage pendant le match = <b>50 pts</b>	OUI	NON
32106	Existence de tribunes couvertes	50	0 ou 1 tribune couverte = <b>0 pt</b> 2 tribunes couvertes = <b>15 pts</b> 3 tribunes couvertes = <b>30 pts</b> 4 tribunes couvertes = <b>50 pts</b>	nombre	
32107	Existence de sièges individuels avec dossiers / tribunes sécurisées	100	% de points en fonction du % de sièges avec dossier dans le stade ou de places numérotées et délimitées sécurisées par un dispositif anti-déferlement. Si le club ne dispose pas de sièges avec dossier sur une ou plusieurs zones, la présence d'un dispositif anti-déferlement sera valorisée à hauteur du nombre de places couvertes dans la ou les zone(s) correspondantes (valorisation en % de places couvertes dans la continuité des sièges avec dossier).	pourcentage	
b)	Sécurité	1 250			
32200	Contrôle des accès	150	32200 - <b>Existence d'un système de contrôle d'accès pour les billets de match empêchant l'utilisation de faux billets et la surcapacité applicable dans tout le stade</b> Non = <b>0 pt</b> Oui sans analyse en temps réel = <b>15 pts</b> Oui avec analyse en temps réel = <b>50 pt</b>	OUI / NON Avec ou sans analyse en temps réel	
32201			32201 - <b>Existence d'un système de corps contraignant pour le contrôle des billets relié(s) au contrôle d'accès</b> Absence de système de corps contraignant relié au contrôle d'accès = <b>0 pt</b> 1 pour 801 spectateurs et plus = <b>0 pt</b> 1 pour 701 à 800 spectateurs = <b>20 pts</b> 1 pour 661 à 700 spectateurs = <b>40 pts</b> 1 pour 601 à 660 spectateurs = <b>70 pts</b> 1 pour moins de 600 spectateurs = <b>100 pts</b>	OUI / NON Pour combien de spectateurs	
32202			Validation par la Commission Infrastructures Stades de la LFP du système de vidéoprotection	200	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>200 pts</b>

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

		COTATION DES CRITÈRES		A REMPLIR PAR LE CLUB	
		Valeur du critère (sur 10 000)	BARÈME	Répondre aux questions posées sur la plateforme IsyLicClub (principales et complémentaires)	
32203	Pourcentage de validation obtenu au référentiel sûreté et sécurité	850	Pourcentage de validation obtenu au référentiel sûreté et sécurité réalisé lors de la saison 2022/2023 : < 30 % = <b>0 pt</b> 30 % ≤ x < 40 % = <b>250 pts</b> 40 % ≤ x < 50 % = <b>350 pts</b> 50 % ≤ x < 60 % = <b>450 pts</b> 60 % ≤ x < 70 % = <b>550 pts</b> 70 % ≤ x < 80 % = <b>650 pts</b> 80 % ≤ x < 90 % = <b>750 pts</b> ≥ 90 % = <b>850 pts</b>	pourcentage	
32204	Présence dans le stade de dispositifs modulables anti-intrusion et/ou antiprojection validés par les autorités locales	50	Absence de dispositif = <b>0 pt</b> Présence a minima d'un dispositif modulable (anti projection ou anti-intrusion) dans l'enceinte du stade = <b>25 pts</b> Présence d'un dispositif modulable (antiprojection ou anti-intrusion) dans l'enceinte du stade validé par les autorités locales = <b>50 pts</b>	OUI / NON Avec ou sans validation des autorités locales	
4	<b>Responsabilité sociétale et environnementale</b>	<b>1 000</b>			
41	<b>Responsabilité sociétale</b>	<b>250</b>			
4100	Ateliers de lutte contre les discriminations	100	3 populations visées : joueurs professionnels / associations de supporters / top management Une population sensibilisée = <b>10 pts</b> 2 populations = <b>60 pts</b> 3 populations = <b>100 pts</b>	nombre de populations sensibilisées	
4101	Accessibilité des personnes en situation de handicap	150	4101 - <b>Existence d'un dialogue entre le club (réfèrent supporters / réfèrent RSE / stadium manager / réfèrent billetterie) et les supporters en situation de handicap</b> Moins de 2 réunions = <b>0 pt</b> Organisation d'a minima 2 réunions sur la saison passée = <b>50 pts</b>	nombre de réunions	
4102			4102 - <b>Accessibilité de la billetterie en ligne pour les personnes en situation de handicap</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
4103			4103 - <b>Informations d'accessibilité, d'accueil et de service dans le stade, disponibles en ligne à destination des personnes en situation de handicap</b> Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
42	<b>Responsabilité environnementale</b>	<b>750</b>			
4200	Récupération des eaux pluviales pour une utilisation raisonnée	20	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>20 pts</b>	OUI	NON
4201	Quantité de déchets recyclés ou valorisés, hors valorisation énergétique	50	Pas de donnée ou moins de 30% des déchets recyclés ou valorisés, hors valorisation énergétique = <b>0 pt</b> Entre 30 et 80% = <b>20 pts</b> Plus de 80% = <b>50 pts</b>	pourcentage	

# ANNEXE 1

## RÈGLEMENT LICENCE CLUB

Critères de la Licence Club LFP 2023/2024

### COTATION DES CRITÈRES

### A REMPLIR PAR LE CLUB

Valeur du critère  
(sur 10 000)

### BARÈME

Répondre aux questions posées  
sur la plateforme IsyLicClub  
(principales et complémentaires)

4202	Gobelets réutilisables et arrêt du plastique à usage unique	130	4202 - <b>Gobelets réutilisables neutres</b> Pas de gobelets réutilisables neutres = <b>0 pt</b> Mise en place des gobelets réutilisables neutres (= sans logo), non millésimés afin d'éviter l'effet collection = <b>30 pts</b> Mise en place d'un service adapté : resservir dans les mêmes verres, mettre un système de récupération efficace et suffisant (consignes ou bacs de récupération), ou encourager les spectateurs à venir aux matchs avec leurs propres gobelets = <b>30 pts</b> Les 2 initiatives sont complémentaires et le critère ne peut être totalement valorisé qu'en cas d'accomplissement des 2 initiatives.	OUI / NON	
4203			4203 - <b>Zéro bouteille plastique</b> Absence de bouteilles en espaces réceptifs = <b>15 pts</b> Absence de bouteilles en buvette grâce à la mise en place de fontaines = <b>25 pts</b> Absence de bouteilles pour l'organisation (club, bénévole, prestataire, etc.) = <b>15 pts</b> Absence de bouteilles pour les joueurs /staff sportif = <b>15 pts</b> Les points sont cumulables sur ces quatre initiatives.		
4204	Réalisation d'un bilan carbone pour définir une stratégie bas carbone	100	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>100 pts</b>	OUI	NON
4205	Réalisation d'un bilan énergétique (optionnel mais recommandé : selon le référentiel commun du ministère des Sports)	100	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>100 pts</b>	OUI	NON
4206	Réduction de la consommation électrique de 10% par rapport à la saison précédente	100	Absence de données ou réduction inférieure à 10% = <b>0 pt</b> < 10 % mais mise en œuvre actions concrètes visant à réduire la consommation = <b>50 pts</b> ≥ 10% = <b>100 pts</b>	pourcentage	
4207	Transport des joueurs professionnels	100	Pourcentage de déplacements des joueurs professionnels en bus ou en train direct pour les trajets réalisables en moins de 5h sur la saison N-1 (liste établie par la LFP) : < 50% = <b>0 pt</b> 50% ≤ X ≤ 80% = <b>50 pts</b> > 80% = <b>100 pts</b>	pourcentage	
4208	Signature de la Charte des 15 engagements du Ministère des sports	50	Non = <b>0 pt</b> Oui = <b>50 pts</b>	OUI	NON
4209	Bonus éclairage LED	100	Éclairage sportif non LED = <b>0 pt</b> Éclairage sportif en LED = <b>100 pts</b>	OUI	NON

10 000